



Certificat Complémentaire de Spécialisation « deux roues » du TP ECSR.

Durée de formation :

- Durée totale : 252 heures (210h de formation + 35h en entreprise + 7h de sessions d'examens), soit environ 7 semaines.

Public concerné et prérequis :

- Candidat titulaire du TP ECSR.
- Candidat désirant enseigner la conduite et la sécurité routière 2 roues, à titre onéreux et obtenir le CCS deux roues du TP ECSR.
- Être titulaire des permis A (sans limite de puissance).
- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Être apte médicalement.
- Equipement complet moto, homologué CE ou NF obligatoire.
- Ordinateur portable personnel et matériel de prise de notes sur le terrain.

Objectifs de la formation :

- Préparer les apprenants à la conduite en sécurité des véhicules des catégories AM, A1, A2 et A.
- Concevoir et animer les séances de formation dans un souci constant de faciliter, chez les apprenants, la prise de conscience des risques inhérents à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues.
- Acquérir les savoir-faire techniques, organisationnels, relationnels et sécuritaires nécessaires à l'activité d'enseignement.
- Maîtriser les contenus de la réglementation, les éléments mécaniques et les bonnes pratiques nécessaires à la formation des apprenants.
- Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne.
- Veiller à sa propre sécurité et à la sécurité des apprenants.
- Aménager une piste de maniabilité.
- Effectuer et faire effectuer les contrôles avec pertinence.



- Conduire en sécurité un véhicule motorisé à deux ou trois roues à des fins de démonstration.
- Adopter et faire adopter aux apprenants les trajectoires correctes.
- Prendre en compte l'environnement.
- Analyser et faire analyser les situations de conduite.
- Anticiper le comportement de l'apprenant.
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident.
- Appliquer et faire appliquer les principes de conduite en cohérence avec le développement durable.
- Hiérarchiser les interventions selon le contexte et les erreurs de l'apprenant.
- Adopter et faire adopter une conduite rationnelle.
- Remédier aux difficultés d'apprentissage.
- Analyser ses propres pratiques.

Programme de formation du CCS Moto :

- 1. Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation.
- 2. Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues en circulation.
- 3. Enseigner les spécificités de l'environnement de la circulation et de la conduite des véhicules motorisés à deux roues.

Métier et débouchés professionnels :

- La formation CCS MOTO ouvre sur des perspectives et des métiers tels que :
 - Enseignant de la conduite moto (CCS moto).
 - Coordinateur d'enseignants moto.
 - Responsable pédagogique.
 - Exploitant d'une auto-moto-école (sous conditions d'ancienneté et de diplomation).
 - Intervenant en prévention des risques routiers des deux roues en entreprises.



Modalités et délais d'accès :

- Avoir satisfait aux prérequis.
- Modalités d'inscription : contacter notre agence par téléphone ou mail.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'obtenir une réponse favorable du financeur si tel est le cas.
- Sous réserve des disponibilités et des confirmations des sessions du Centre de Formation ETOILE.

Moyens pédagogiques, humains, référents, assiduité, évaluations :

Modalités et moyens pédagogiques :

- Formation mixte en présentiel et distanciel.
- Salles de cours équipées en multimédias et accès internet wifi élèves.
- Véhicules-écoles d'enseignement de la conduite auto et motos.
- 4 pistes de formation moto situées Allée des Grands Duacs, 24100 bergerac.
- Matériel de radioguidage, GHV.
- Ouvrages et outils pédagogiques réglementaires au format papier ou numérique remis aux stagiaires.
- [Article D6313-3-1 du code du Travail](#) La mise en œuvre d'une action de formation en tout ou partie à distance comprend une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours.

➤ Moyens humains :

- Formateur aux Métiers de l'Education et de la Sécurité Routières (FMESR).
- Enseignants de la conduite (sous conditions d'expérience et de compétences).

➤ Personnel dédié :

- Référents Qualiopi, RSE, RGPD, PSH : contacter notre agence.

➤ Assiduité des stagiaires :

- Etats journaliers de présence par demi-journées signés par les stagiaires et contresignés par le formateur.



➤ Modalités d'évaluation :

- Evaluations réalisées en cours de formation (un exemplaire du livret des évaluations est remis au jury lors des épreuves du titre).
- Attestation de fin de formation remise au candidat en fin de parcours.
- Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION.

Pour plus d'informations :

(Dates des prochaines sessions, tarifs, financements et aides)

N'hésitez pas à nous contacter par courriel à l'adresse suivante :

contact@ae-etoile24.fr

ou remplissez le formulaire en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Questionnaire d'information relatif à une demande de formation CCS Moto. – Remplir le formulaire](#)

Nous prendrons contact avec vous
pour vous proposer une réunion d'information.